



VILLE DE BELOEIL

Conseil de la ville

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1667-131-2026

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE
PERMETTRE LA STRUCTURE JUMELÉE POUR L'USAGE HABITATION
UNIFAMILIALE DANS LA ZONE H-182**

Adoption du projet : 31 août 2026

Avis de motion : 31 août 2026

Adoption du second projet : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adoption : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Entrée en vigueur : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet permettre la structure jumelée pour l'usage habitation unifamiliale dans la zone H-182.

RÈGLEMENT 1667-131-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE PERMETTRE LA STRUCTURE JUMELÉE POUR L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE DANS LA ZONE H-182

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 31 août 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

LA VILLE DE BELOEIL, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le *Règlement de zonage 1667-00-2011* est modifié par le remplacement, à l'annexe B, de la grille des spécifications de la zone H-182 par la grille des spécifications jointe à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 31 août 2026.

DANIEL PICARD, maire
Président de la séance

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Numéro de zone : **182**
Prévalence d'usage : **H**



RÈGLEMENTS DISCRÉTIONNAIRES

PIIA	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usages spécifiquement permis :

5812 - Restaurant et établissement avec service complet
(avec terrasse)
5813 - Restaurant et établissement avec service restreint
5971 - Vente au détail de bijoux
6399 - Autres services d'affaires
6411 - Service de réparation d'automobiles (garage)

Usages spécifiquement exclus :

Usages additionnels:

NOTES PARTICULIÈRES

[illegible]

AMENDEMENTS

Date	Règlement
2012-11-29	[1667-01-2012, art. 17]
2014-04-18	[1667-10-2013, art. 1]